

Missions et Frais

Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Marre des frais non-remboursés.

C'est pas réglo et ca plombe mes fins de mois. Que faire ?



Remplacez
"je dois"
par
"je choisis"

Selon la Convention Collective et la jurisprudence, les frais supplémentaires causés par la mission doivent être pris en charge intégralement par l'employeur. Force est de constater que la direction n'applique pas cette règle fondamentale.

Plusieurs salariés subissent des frais non remboursés. L'intervention de l'équipe AVENIR permet de ramener le manager à la raison à défaut AVENIR saisit la DG avant poursuites.

Généralement, dès l'intervention d'AVENIR, le Manager devient raisonnable !

AVENIR